

# CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept Octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard LE CONTE, 1<sup>er</sup> adjoint.

**PRESENTS** : Madame Martine OPERON, Madame Anick CAZIER, Madame Brigitte OLIVIER, Monsieur Marc VAN ACKER, Monsieur Jean TILLIER, Monsieur Benoît JOLY.

Absent excusé : Monsieur Jérôme PARIZE

Madame Martine OPERON est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Lecture est faite du Procès-Verbal de la séance précédente.

## **DEMISSION DU MAIRE**

Depuis le jeudi 10 octobre 2024, la démission du Maire, Monsieur Guillaume Ménard est effective.

La demande de démission devait être acceptée par la Préfète avant qu'un courrier de la Préfecture ne soit adressé au 1<sup>er</sup> adjoint. Le courrier de la Préfecture sera reçu par Monsieur LE CONTE, 1<sup>er</sup> adjoint le 10 octobre 2024. Ce courrier stipule que Monsieur LE CONTE doit « remplacer le Maire dans la plénitude de ses fonctions ». (Courrier affiché sur les panneaux municipaux).

Pendant cette même période, le 12 septembre, Monsieur le Maire, par arrêté, a retiré toutes les délégations au 1<sup>er</sup> adjoint et fait procéder au changement de la serrure de la Mairie.

## **ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE**

Un nouveau Maire est à élire par le Conseil Municipal, cette élection ne peut intervenir que si le Conseil est complet soit 11 membres. Il n'y a actuellement que 8 Conseillers, les électeurs de Vendeuil-Caply sont convoqués pour élire 3 conseillers le 24 novembre pour le 1<sup>er</sup> tour des élections et le 1<sup>er</sup> décembre pour le 2<sup>eme</sup> tour.

L'élection du Maire interviendra dans les 5 à 7 jours à la suite des élections municipales partielles. Un arrêté Préfectoral donnant toutes précisions a été affiché le 10 octobre.

### **Election municipale partielle des 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2024**

Les 10 et 11 octobre ont été affichés dans les cadres de la commune :

- la lettre de la préfecture donnant à M. LE CONTE le pouvoir d'agir en tant que maire par intérim
- l'arrêté préfectoral informant de la tenue d'élections municipales partielles.

L'arrêté préfectoral précise :

- Les dates des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour fixées au 24 novembre et au 1<sup>er</sup> décembre 2024.
- Le nombre de conseillers à élire : **3 membres**.
- La procédure à suivre pour être candidat.

**Pour être candidat :**

- Documents à fournir :
  - o imprimé cerfa 14996-03, (disponible en Mairie et téléchargeable).
  - o attestation d'inscription sur les listes électorales de moins de 30 jours lors du dépôt des documents, (disponible en mairie aux heures d'ouverture et téléchargeable).
  - o copie d'une pièce d'identité (recto-verso),
  - o imprimé : mandat si dépôt du dossier par un tiers. (disponible en Mairie)

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 octobre 2024**

- Enregistrer sa candidature à la Sous-Préfecture uniquement sur rendez-vous (lieu et dates précisés sur l'arrêté). (du 5 au 7 novembre 2024 : 9h-12h et 14h-16h (18h le 7 novembre)).

NB : En cas de second tour, et seulement dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu au moins 3 candidatures enregistrées pour le premier tour :

Les lundi 25 et mardi 26 novembre de 9h à 12h et de 14h à 16h, (excepté le 26 novembre jusqu'à 18h).

Les permanences du bureau de vote sont de 8h à 18h :

Le bureau de vote est composé d'un président et d'un assesseur :

Il y aura une permanence de 2 personnes au bureau : un président membre du conseil et un assesseur (conseiller municipal, candidat ou tout électeur inscrit sur la liste électorale de Vendeuil-Caply).

Un tableau des permanences est à établir.

### **11 NOVEMBRE**

11h30 : Dépôt de gerbe et discours au monument aux morts, (église de Vendeuil-Caply).

12h00 : Vin d'honneur : salle Belle Vue.

12h30 : Déjeuner des aînés avec animation. Service assuré par les conseillers. Une invitation sera distribuée aux aînés avec coupon réponse pour l'inscription.

Madame OPERON présente le programme et le menu du déjeuner.

### **DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES**

- SE 60 (Service d'électricité Oise) : Rapport d'activité 2023  
Vote POUR : 6 – CONTRE : 1 – ABSTENTION : 0
- Mutuelle pour le personnel de la commune : Obligation légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Centre De Gestion (CDG) a signé un accord avec la mutuelle MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), cette mutuelle sera proposée au personnel. Le conseil doit se prononcer pour prendre en compte la proposition du CDG.  
Vote POUR : 7 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0
- ADTO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) : Un rapport annuel a été adressé en début juillet, il a été communiqué ce même mois aux conseillers par courriel et devait être approuvé avant le 26 septembre 2024.  
Nous ne pouvons délibérer, car la commune n'a plus de représentant, celui-étant Monsieur MENARD Guillaume qui a démissionné.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Bernard LE CONTE : Utilisation de la « carte Leclerc » à des fins personnelles pour l'achat de carburant :

- 27 novembre 2023 : La carte Leclerc ayant disparu du secrétariat, Monsieur Bernard LE CONTE fait opposition et demande au centre Leclerc l'édition des factures des dernières semaines. Il constate que cette carte a été utilisée pour l'achat de carburant ne concernant pas la commune. Monsieur LE CONTE Bernard porte plainte pour que la Gendarmerie puisse récupérer les vidéos de la station-service et identifier le ou les coupables. La Gendarmerie, en lien avec le Procureur, poursuit son enquête qui est tenue secrète.

- Année 2024 : Monsieur Bernard LE CONTE constate que la prise de carburant ne concernant pas la commune se poursuit tout au long de l'année 2024.

# CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 octobre 2024

- 28 mars 2024 : le Compte Administratif 2024 est présenté en réunion de Conseil Municipal, Bernard Le Conte constate que le compte carburant est d'un montant très supérieur aux années précédentes : 1860€ contre environ 1000€ les années précédentes.
- Le CA est proposé au vote, il est refusé par 7 CONTRE et 1 POUR. Il est demandé au Maire de mener des investigations ce qu'il ne fera pas.
- 13 juin 2024, lors d'une réunion de conseil, Monsieur Benoit JOLY demande au maire s'il a mené des investigations. Le maire répond par la négative et cela est inscrit sur le PV du conseil.
- Jusqu'à fin août 2024, la prise de carburant à des fins personnelles se poursuit, on peut même constater des prises de carburant pour 2 voitures au même moment.
- Fin août, le compte carburant est à 2 900 € ! (Normalement il devrait être au maximum à 1000 €). L'affaire est suivie par la justice, le Tribunal a fixé une audience en février 2025.

De nombreux habitants ont apprécié le retour du cantonnier. Les herbes folles ont disparu des bordures de trottoirs, les haies sont taillées, le cimetière a perdu ses mauvaises herbes, ...

Marc VAN ACKER demande à voir les comptes des années précédentes. Monsieur Bernard LE CONTE propose que tous les conseillers volontaires se retrouvent à la Mairie, le vendredi 15 novembre à 14h. Cette date convient à l'ensemble des conseillers.

Jean TILLIER demande pourquoi le stationnement devant la poste est devenu interdit ? La mairie n'a pas été informée de la mise en place des panneaux, sans doute la poste, ou la maréchaussée a jugé que le stationnement en bordure de la départementale très passante, présente un danger.

Anick CAZIER :

- Le fossé bordant la salle des fêtes est rempli d'eau à hauteur du pont situé sur la route Caply-Beauvoir. Cela présente un danger tant pour les piétons que pour les voitures : il faut se rendre sur place pour étudier une solution.
- Travaux CTA (Central Traitement Air) salle des fêtes ? un devis est à demander à Int'elec.
- Un devis a été demandé pour la rénovation du calvaire appartenant à la commune, dit « calvaire DESACHY ». Montant du devis : 5 760€ TTC. Le conseil demande à approfondir ce devis et peut-être en demander à d'autres fournisseurs. A noter que la CCOP peut proposer une subvention de 2000€.

N'ayant plus de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

La secrétaire,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,